

Bruit au travail : Employeur, comment agir ?



Echanger avec les encadrants des entreprises sur leurs obligations réglementaires concernant la prévention du risque bruit et leur présenter les différents moyens de prévention collectifs et individuels qui peuvent être mis en place.

Contenu

S'informer sur la problématique globale du risque bruit en entreprise :

- Rappeler la responsabilité et le rôle de l'employeur, du salarié et du SSTI
- Informer sur le risque bruit et ses effets sur la santé
- Présenter les moyens de prévention existants
- Aider l'employeur à choisir la bonne protection individuelle contre le bruit
- Apporter des informations sur le maintien en emploi
- Informer sur les moyens mis en œuvre par Santra Plus

Méthode pédagogique

- Echanges collectifs par groupe de 10 à 15 personnes
- Présentation d'un diaporama
- Mise à disposition de supports et outils



PUBLIC VISÉ

Employeurs, encadrants, responsables de la santé au travail, d'une entreprise de moins de 50 salariés dans laquelle le personnel est exposé au bruit



DURÉE

Session d'information et d'échanges de 1h30



INTERVENANTS

Un préventeur et une infirmière en santé au travail

Lieux et dates

Lillebonne
29 bis rue Thiers



Mardi 16 juin
De 9h00 à 10h30

Gonfreville L'orcher
Rue des Sports



Jeudi 12 novembre
De 9h00 à 10h30